



Biosécurité en élevage de volailles

Formation obligatoire pour toute personne intervenant en élevage ayant une activité commerciale.

Aurore TOSTI, directrice du GDS, formatrice agréée



Éleveurs de volailles ayant une activité commerciale



Jeudi 12 mars 2026 de 9h à 17h



Chacun travaille sur son propre plan de biosécurité



Formation certifiante "Biosécurité"



Rives

Les menaces de l'influenza aviaire sont maintenant fréquentes en France. Afin d'éradiquer cette maladie animale infectieuse et contagieuse, des mesures spécifiques ont été prises par le Ministère de l'Agriculture en lien avec l'ensemble des acteurs de la filière avicole. Face à ce contexte, les éleveurs doivent appréhender rapidement les mesures de biosécurité et les bonnes pratiques d'hygiène à mettre en place.



Objectifs

- Comprendre l'importance de la prévention de la l'influenza aviaire, ses causes et symptômes.
- Être capable de concevoir, mettre en place et gérer un plan de biosécurité pour son exploitation.
- Être capable de mettre en œuvre des bonnes pratiques d'hygiène sur l'exploitation (la biosécurité ne servant pas juste à se préserver de l'influenza aviaire).



Méthodes pédagogiques

Journée en salle : Présentation Powerpoint ; échanges stagiaires/formateur. Travail sur des cas concrets.

Chaque participant travaille sur son plan personnel de biosécurité. Le support présenté est distribué aux participants.

Au programme de la journée

Module 1 : en salle

- Présentation de l'influenza aviaire Hautement Pathogène ou grippe aviaire : la maladie, sa cause, son importance, sa contagiosité.
- Principes de base de biosécurité et règles de nettoyage-désinfection.

Module 2 : en salle

- Présentation et explication de l'Arrêté Ministériel.
- Elaboration du plan de biosécurité par chaque éleveur et discussion de chaque cas en groupe.



Pour les éleveurs éligibles VIVEA



Repas offert pour les adhérents



WWW.QUALICERT.FR

Contact :

Responsable de stage : Céline SAVOYAT
- au standard du GDS : 09 74 50 85 85
- par mail : gds38@reseaugds.com

Tarifs de la formation

	Eleveur adhérent au GDS 38	Eleveur non adhérent au GDS 38
Eleveur éligible au fonds VIVEA ou OCAPIAT	0 €	20 €
Eleveur non VIVEA ou OCAPIAT	50 €	70 €

Les éleveurs
adhérents au GDS
sont prioritaires.

Crédit photo : Karsher

Bulletin d'inscription

Biosécurité en élevage de volailles - Jeudi 12 mars 2026

A renvoyer avant le 05 mars à gds38@reseaugds.com
ou GDS38, 145 espace trois fontaines, 38140 RIVES

N° EDE :

Nom de l'élevage :

Nom et prénom :

Adresse :

.....

.....

Mail :

Téléphone :

Spécificités alimentaires :

Qui vous a parlé de ce stage ?

☐ GDS

☐ Vétérinaire

☐ Autre

**Envoyer un chèque de 50 € au
GDS 38 pour réserver votre place.**

Quelles sont vos attentes ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

J'accepte que mes coordonnées soient transmises
aux autres participants pour un éventuel
covoiturage :

☐ Oui

☐ Non

J'amène un plan de mon exploitation (ou une vue
aérienne) et des feutres de couleur pour réaliser
mon plan de biosécurité pendant la formation.

Le plan regroupe tous les bâtiments d'élevage, les éventuels
parcours extérieurs, l'aire d'équarrissage, les zones de
stockage d'aliment), les éventuels points de vente à la
ferme,....

Une **confirmation d'inscription** vous sera envoyée à réception de votre **dossier complet (chèque + bulletin)**

Une **attestation de présence** vous sera envoyée le jour de la formation.

Cette journée de formation bénéficie des crédits de VIVEA, FSE.

Il n'y a aucun prérequis à avoir.

La validation de la formation se fait par évaluation des acquis par la responsable de stage, Céline SAVOYAT.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter.

Règlement intérieur disponible sur www/frgdsaura.fr